



VICTIME MAIS POURSUIVI QUAND MEME

Par **grand- maman**, le **22/10/2020** à **07:09**

Bonjour,

Mon petit fils, Frédéric, est victime d' escroqueries par celui avec qui il avait créee une petite entreprise dans l'événementiel qui n'existe plus depuis la découverte de ces malversations.

Cet homme s'est servi des papiers d'identité de Frédéric pour faire beaucoup de crédits(par exemple achats de voitures et bien autres choses qu'il est trop long a expliquer) voitures qu'il a revendues et conservé l'argent alors qu'elle étaient sous le coup d'un crédit.

Frédéric a déposé plainte quand il a été au courant des malversations. Il a été reconnu "victime" mais une victime qui doit rembourser les dettes de l'escroc.

L'escroc, appelons le ainsi, s'était mis "au vert" mais a été retrouvé par la police. Il a avoué ses malversations envers mon petit fils et on a su que ce n'était pas la première fois. MAIS, il est toujours en liberté. Allez comprendre!!!

Mon petit fils est aussi fiché en banque de france alors qu'il n'est en rien responsable.

Cerise sur le gâteau, un huissier est venu chez lui en son absence et est entré.

Frédéric a un avocat que je ne ressens pas trop. Il parait qu'il a été lui aussi victime de l'escroc et il avait proposé à Frédéric de le défendre gratuitement. Mais cette gratuité est devenue un paiement de 200 €/mois car, dit-il "c'est devenu trop complexe et il a besoin de l'aide des avocats du cabinet". Cet avocat qui tourne sa veste si facilement ne devait-il pas inscrire sur document cette gratuité proposée?? Avait-il le droit de changer? J'ai grand peur que son argument avait pour but final de trouver un client que lui aussi pouvait bernier.

De plus, Maître X dit à mon petit fils qu'il est obligé de rembourser tant que l'affaire n'est pas complètement jugée et terminée.

Si c'est cela la justice, il n'est pas étonnant que les escrocs fleurissent un peu partout et que de pauvres gens corrects, eux, qui doivent payer les dettes faites par d'autres, se suicident à cause de leurs malversations.

Que pensez vous de cette histoire?? Quelqu'un a-t-il aussi vécu cela??

Je vous remercie de vos réponses

Par **grand- maman**, le **23/10/2020** à **06:17**

Bonjour,

Je vous remercie de m'avoir répondu.

je ne pense pas que Frédéric était co-gérant, il me semble que Monsieur Escroc a fait en sorte de ne pas paraître dans cette entreprise.

Mais je vais demander confirmation.

"L'usurpation d'identité est très pénalisante pour la victime : les créanciers réclament ce qui leur est dû à celui dont on a usurpé l'identité."

Oui, en plus de se faire escroquer les créanciers et huissiers qui connaissent très bien l'affaire continuent!!!! Quelle mentalité!!!!